



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



# La commune d'Alleverd-les-Bains face aux risques majeurs

# Sommaire

## “Agir plutôt qu’attendre”

*Sans être menacée d’un péril, notre commune est depuis longtemps prévenue des dangers qui l’entourent. La mémoire de crues, d’éboulements, d’accidents, d’incendies, ne saurait suffire à en éviter la répétition.*

*Notre démarche de précaution, décidée depuis 2006, accompagnée d’une instance professionnelle et reconnue (l’IRMA), est destinée à nous organiser afin d’éviter les imprévus, les méconnaissances, les gestes inutiles, les improvisations dangereuses.*

*Notre objectif est d’abord de protéger nos habitants en cas de crise et de les informer au mieux.*

*Chacun de nous est donc concerné par cette démarche qui vise bien sûr à rassurer et non à faire peur.*

*Je sais pouvoir compter sur votre attention, pour que cet effort d’organisation soit utile à tous.*

*Philippe Langenieux-Villard,  
Maire d’Allevard-les-Bains  
Conseiller Général du Canton d’Allevard*

### Les risques naturels ..... page 4

La crue torrentielle du Bréda  
Les crues torrentielles des ruisseaux affluents  
Les glissements de terrain, les chutes de pierres, les effondrements  
Les avalanches  
Les séismes

### Les risques technologiques ..... page 14

Le transport de matières dangereuses (TMD)

### Les risques météorologiques ..... page 16

### À chacun son rôle ..... page 18

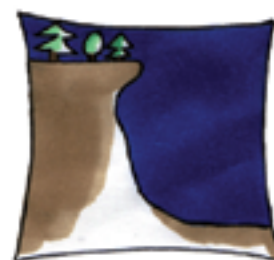
### Les moyens d’alerte ..... page 20

### Rappel des consignes et numéros utiles ..... page 21

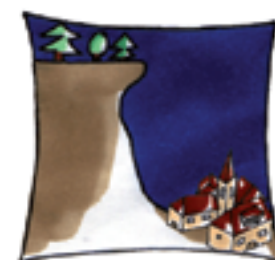
## QU’EST-CE QU’UN RISQUE MAJEUR

“Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d’une agression d’origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner des graves dommages sur l’homme, les biens et l’environnement.”

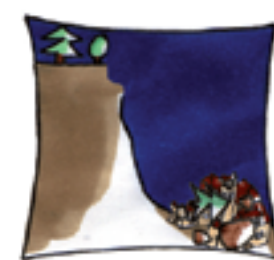
*Exemple : un séisme en plein désert est un simple phénomène naturel,  
un séisme dans l’agglomération grenobloise est un risque majeur.*



Aléa



Vulnérabilité



Catastrophe

# Les risques naturels

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

## La crue torrentielle du Bréda

### Description du risque

Le Bréda est un torrent de montagne qui collecte en rive gauche les torrents de Bramefarine et en rive droite les torrents de la Jeanotte et du Buisson.



En cas de fortes précipitations ou d'orages violents, le débit du Bréda peut rapidement augmenter : la crue centennale est estimée à 117 m<sup>3</sup>/s soit dix fois plus que le débit "nor-

mal" du torrent. Le transport de matériaux (cailloux, arbres, bois morts...) aggrave considérablement les risques : risque d'embâcle au niveau des ponts et des zones où le lit du torrent se rétrécit.

En centre-ville, les risques sont liés à l'érosion des berges et des bâtiments ; plus en aval, des débordements sont possibles notamment en rive droite au niveau du camping Idéal et des logements, rue des Moulins.

Une crue du Bréda pourrait aussi être provoquée par la rupture des barrages exploités par EDF ou Ascométal (Fond de France, barrage du Veyton...). Aucune étude ne permet cependant de préciser exactement les zones de débordements.

### Bon à savoir

En cas de risque d'inondation, la commune préviendrait la population par téléphone et haut-parleur.

Si une évacuation était demandée, retenez que le point de ralliement est :

- le Foyer Logement la Ramée
- ou l'école de musique en rive droite,
- l'établissement thermal en rive gauche.

### Un point sur... la crue d'août 2005

Le 22 août 2005, les fortes pluies qui se sont abattues sur les hauteurs du massif ont provoqué des dégâts dans la traversée du centre-ville (destruction des berges, de la façade d'une habitation...) obligeant les responsables de la communes et les services de secours à prendre des mesures d'urgence : évacuation, fermeture des routes, relogement, distribution d'eau potable... Suite à ces événements, différents travaux ont été réalisés le long du Bréda afin de réduire le risque, notamment l'enrochement d'une grande partie de la rive gauche.



## LES BONS RÉFLEXES



Montez dans les points hauts (étages...).



Coupez le gaz et l'électricité.



Soyez attentifs aux consignes qui vous sont données : radio (98.2 ou 102.8 FM), téléphone, haut-parleur.



Ne prenez pas la voiture inutilement.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.



# Les risques naturels

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Les crues torrentielle des torrents affluents

### Description du risque

Sur le versant de Bramefarine, différents ruisseaux prennent naissance vers 1 000 mètres et traversent la commune pour se jeter dans

le Bréda. Ces ruisseaux à petit bassin versant peuvent être à l'origine de crues courtes et violentes.

En cas de débordement, différents hameaux peuvent être atteints et les routes coupées. Des établissements (gendarmerie, écoles, camping...) peuvent aussi être touchés.

Sur le versant du Collet d'Allevard, deux torrents – la Jeanotte et le Buisson – à forte pente peuvent également être à l'origine de crues torrentielles. Quelques habitations du hameau de la Jeanotte, la zone artisanale et la scierie pourraient être inondées.

### Bon à savoir

L'aspect débonnaire de ces ruisseaux ne doit pas cacher les risques qu'ils présentent, notamment en matière de transport solide. Les matériaux charriés par la crue (cailloux,

bois morts...) peuvent rapidement boucher des ouvrages déjà sous dimensionnés. C'est pour cette raison qu'un programme pluriannuel de travaux a été engagé par la commune : plages de dépôts, grilles à matériaux, recalibrage des buses...

Ainsi, pour autoriser la construction du nouveau collège, des travaux ont été prévus au niveau du Bayard (plage de dépôt, détournement d'une partie du torrent...).

### Un point sur... le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

C'est un document établi par l'état qui délimite les zones du territoire exposées aux différents risques naturels. Il définit des zones inconstructibles ou constructibles sous réserve du respect des prescriptions urbanistiques et architecturales : surélévation d'une habitation en zone inondable, aveuglement des façades exposées aux avalanches, chute de blocs...



Travaux de protection sur la Bâtie

## LES BONS RÉFLEXES



Montez dans les points hauts (étages...).



Coupez le gaz et l'électricité.



Soyez attentifs aux consignes qui vous sont données : radio (98.2 ou 102.8 FM), téléphone, haut-parleur.



Ne prenez pas la voiture inutilement.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

# Les risques naturels

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Les glissements de terrain, chutes de pierre et effondrements

### Description du risque

#### Les glissements de terrain

De par la nature argileuse du sol, une grande partie de la commune est exposée aux glissements de terrains, le plus souvent superficiels ou peu profonds. La pente et l'eau sont aussi des facteurs essentiels dans le déclenchement de ces phénomènes.

La plupart des secteurs pentus de la commune (Bramefarine, les Panissières, Montouvrard, versant du Collet d'Allevard) sont sensibles à ce phénomène.

#### Les chutes de pierres ou de blocs

Aucune habitation n'est concernée par ce phénomène. Le versant dominant la route du Bout du monde, et la route du Collet, en aval du hameau de l'Épéluat, est en revanche régulièrement soumis à ce type de phénomène.

#### Les effondrements

Des zones d'effondrements sont présentes au sud de Montouvrard ainsi que sur le versant nord de la crête du Petit Collet. Ce phénomène est lié à la présence de gypse,

une roche très soluble dans laquelle s'infiltrer l'eau et qui est à l'origine de cavités naturelles.

### Gardons-le en mémoire...

→ En 1978, un éboulement important s'est produit dans la vallée du Haut-Bréda, après l'embranchement de la route du Collet. La RD 525a a été ainsi emportée, coupant du monde pendant plusieurs jours les villages de Pinsot, la Ferrière et Fond de France. Suite à cet événement, un pont (le pont Baley) fut mis en place.

→ En 2001, un effondrement brutal s'est produit en forêt, au sud de Montouvrard. La cavité créée, d'un diamètre de l'ordre de 150 m et de 40 m de profondeur, a également provoqué l'apparition simultanée de sources en rive gauche du Bréda.

### Un point sur...

#### les constructions en zone de glissement de terrain

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) peut imposer dans les zones à risque de glissement de terrains certaines contraintes :

- études géotechniques de sol,
- maîtrise des rejets des eaux usées, pluviales, de drainage,
- contrôle de l'étanchéité des réseaux.



2001 : effondrement au sud de Montouvrard

### LES BONS RÉFLEXES



Montez dans les points hauts (étages...).



Signalez à la Mairie ou aux services de secours la présence d'éléments rocheux sur la route, l'apparition de fissures dans les habitations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.



# Les risques naturels

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Les avalanches

### Description du risque

Les victimes d'avalanches (20 personnes décédées en moyenne au cours des 3 derniers hivers) sont essentiellement les pratiquants des sports de montagne : ski hors piste, ski de randonnée, raquettes. Les avalanches qui font des victimes dans des secteurs urbanisés sont beaucoup plus rares (avalanche de Montroc en 1999 par exemple).

Au Collet d'Allevard, des couloirs sont concernés par des avalanches qui peuvent se produire aussi bien sur le domaine skiable que sur la route du Collet.

### Bon à savoir

Les différents couloirs avalancheux des pistes sont répertoriés sur le PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches). Des déclenchements préventifs sont réalisés par l'exploitant des pistes, la SAPAMA, pour sécuriser le domaine skiable.

### Un point sur...

#### le centre de recherche de victimes Avalanches du Collet d'Allevard

La station du Collet s'est dotée d'un système permettant la découverte de toutes les techniques de recherche de victimes d'avalanches. Différents types de formations initient aux recherches par ARVA, Système Recco, chien, sondage...



LES BONS RÉFLEXES

## Pour les skieurs hors pistes et les randonneurs

### Renseignez-vous sur les conditions nivo-météorologiques :

→ consultez le bulletin "Neige et Avalanches" édité par Météo France  
<http://www.meteofrance.com/FR/mameteo/bulAvalanche.jsp?LIEUID=DEPT38>  
ou par téléphone au 32 50

### Ne partez pas seul.

### Ne sortez jamais sans votre ARVA, votre pelle et votre sonde.

### Soyez vigilants :

→ suivez les conseils donnés par Météo France ou les spécialistes de la montagne (pisteurs, guides, etc.),  
→ informez-vous et formez-vous :  
[www.anena.org](http://www.anena.org)

### Si vous êtes pris dans une avalanche :

→ tentez de vous échapper latéralement,  
→ tentez de vous cramponner à tout obstacle,  
→ essayez de rester en surface (débarrassez-vous si possible des bâtons, des skis, faites des mouvements de "natation"),  
→ Protégez les voies respiratoires (fermez la bouche),  
→ à l'arrêt de l'avalanche, essayez de vous ménager une poche d'air devant le visage (elle sera une réserve d'air pour respirer) avec les mains et les bras repliés devant le visage.

# Les risques naturels

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

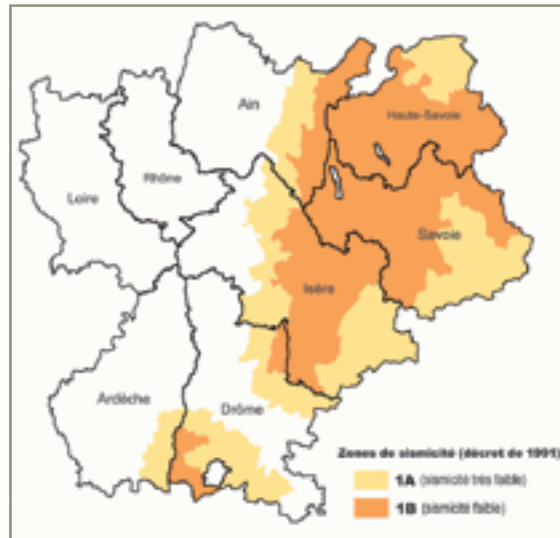
## Les séismes

### Description du risque

Un séisme ou tremblement de terre est un déplacement soudain, plus ou moins brutal, d'une partie de l'écorce terrestre. Il se traduit par des vibrations du sol qui se transmettent aux bâtiments. La commune est classée en zone à risque faible (Ib) d'après le zonage sismique réglementaire de la France.

### Bon à savoir

Pour se protéger des séismes, il faut construire son habitation dans le respect des règles parasismiques PS 92 AFNOR. Elles garantissent qu'un bâtiment ne s'écroule pas sur ses occupants, même s'il est endommagé.



Zonage sismique de la région Rhône-Alpes pour l'application des règles de construction parasismique

### Un point sur... le séisme de Corrençon en 1962

Le 25 avril 1962 un séisme de magnitude 5,3 dont l'épicentre est situé près de Corrençon-en-Vercors s'est produit en Isère. Il a été largement ressenti dans la région, provoquant des dégâts aux maçonneries. C'est l'un des plus importants de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans les Alpes françaises. Les spécialistes estiment aujourd'hui qu'un séisme de magnitude 6 sur l'échelle de Richter est possible en de nombreux points de notre région.



Séisme de Corrençon en 1962 : dégâts sur les habitations

## LES BONS RÉFLEXES



### À L'INTÉRIEUR

Pendant les secousses, mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres.



### À L'EXTÉRIEUR

Ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures). Éloignez-vous des bâtiments.



En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas.



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé. Ne prenez pas l'ascenseur.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.



# Les risques technologiques

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Le transport des matières dangereuses (TMD)

### Description du risque

À Allevard, il peut arriver que des matières dangereuses telles que le fioul, ou des explosifs (pour le déclenchement préventif des avalanches) traversent la commune.

Selon les produits, les risques sont l'explosion, l'incendie, la pollution de l'eau, de l'air ou du sol.

### Bon à savoir

Pour connaître immédiatement la dangerosité du produit, une double signalétique internationale est obligatoire sur les citernes :

- une signalisation à l'arrière et à l'avant du véhicule,
- un pictogramme de danger.

*Si vous êtes témoin d'un accident, alertez immédiatement les pompiers (18 ou 112) et précisez-leur les codes de produit et de danger présents sur la plaque du véhicule.*

### Un point sur...

#### l'organisation des services de secours en cas d'accident TMD

Les services de l'État ont élaboré un Plan de Secours Spécialisé "TMD". En l'occurrence, ce plan prévoit, lors d'une intervention des sapeurs pompiers, la mise en place d'un périmètre de sécurité dit "périmètre réflexe" de 100 mètres.

Ce dernier, en fonction du produit identifié par des cellules spécialisées, peut évoluer. La population se trouvant à l'intérieur sera confinée ou évacuée.



## LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air.



Écoutez la radio pour connaître les consignes (98.2 ou 102.8 FM).



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

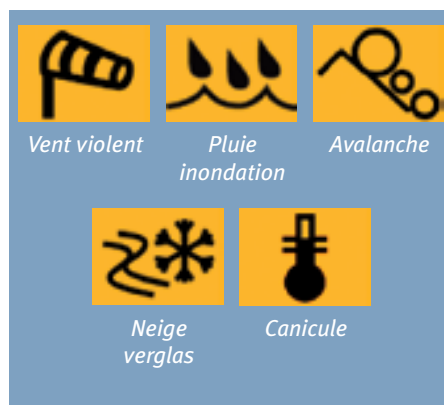


# Les risques météorologiques

LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Description du risque

Vents violents, orages et pluies intenses, canicule... sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner la commune d'Allevard.



## Bon à savoir : les cartes de vigilance Météo France

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestation climatique, Météo France édite une carte de vigilance (accessible sur Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou par téléphone au 0892 68 02 38) qui vous permet de connaître les éventuels risques pour les prochaines 24 heures.

En cas de situation Orange ou Rouge, des bulletins de suivi précisent régulièrement la situation locale et son évolution prévisible.

En cas de vigilance **Orange** ou **Rouge**, la préfecture prévient la commune qui répercute cette information auprès des établissements sensibles : campings, écoles, manifestations de plein air...

## Un point sur... le recensement des personnes sensibles ou à mobilité réduite dans le cadre du plan canicule

Du fait de sa localisation en altitude, le risque de température élevée pouvant entraîner des dangers pour les populations à risques est relativement faible.

Malgré tout, un plan canicule serait déclenché par la Mairie, prévoyant différentes actions : ouverture de lieux frais, mise à disposition de boissons...

*Important : chaque année, la Mairie recense les personnes qui pourraient être plus sensibles à la chaleur ou à d'autres risques, et qui nécessiteraient une aide particulière (personnes âgées, handicapées, isolées...) Il est important de compléter ces questionnaires ou d'encourager vos proches à les renseigner !*

## Carte de vigilance météorologique



- Pas de vigilance**
- Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Soyez très vigilant**: des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Une vigilance absolue s'impose**: des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

## LES BONS RÉFLEXES



Renseignez-vous : consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.



Soyez vigilants : suivez les conseils donnés par Météo France ou par la commune.



Rentrez chez vous et fermez toutes les ouvertures. Évitez les déplacements et protégez vos biens.



Écoutez la radio pour connaître les consignes (98.2 ou 102.8 FM).

# À chacun son rôle

## LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS FACE AUX RISQUES MAJEURS

En cas d'événement majeur, la préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer.

### La commune s'organise...

Alleverd a mis en place, en collaboration avec l'IRMa (Institut des Risques Majeurs), un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est une organisation communale qui serait mise en œuvre en cas de crise (crue torrentielle, éboulement, accident de la route faisant de nombreuses victimes...). Il a pour objectif de coordonner les moyens humains et matériels de la commune afin de réagir au plus tôt et d'apporter un soutien aux services de secours (SAMU, sapeurs-pompiers...) engagés sur le terrain.

### Les établissements scolaires se préparent

La consigne "N'allez pas chercher vos enfants à l'école" n'a de sens que si l'établissement scolaire s'est préparé pour mettre en sécurité les élèves et le personnel en attendant l'arrivée des secours.

Ainsi, la mairie et l'IRMa sont intervenus auprès des écoles, collèges et lycées pour les assister dans la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS): une organisation interne avec des lieux de mise à l'abri et des itinéraires d'évacuation a donc été prévue en fonction de l'événement.

### Et vous, que faites-vous ?

Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un événement exceptionnel peut être très court. C'est pourquoi, il est important de se préparer et de connaître au préalable les mesures de prévention...

#### Limitez les dégâts dans votre habitation :

- selon la nature de la crise, mettre en hauteur le mobilier et les objets menacés
- fermer le robinet de gaz et l'électricité,
- préparer de la nourriture pour vos animaux domestiques: ils restent dans votre logement.

#### Préparez-vous en cas d'évacuation : regrouper, en se limitant à un sac de sport par personne :

- papiers d'identité, argent, cartes bancaires,
- pour les personnes sous traitement: ordonnances médicales et médicaments,
- lunettes de vue,
- vêtements chauds, un change et un petit nécessaire de toilette.

#### Au moment de quitter votre logement :

- fermer portes, fenêtres et volets,
- garder les clés avec vous.

#### ATTENTION :

Le risque peut être imminent ! Dans ce cas, la priorité doit être donnée à votre vie et celle de votre entourage.

- Écouter et suivre scrupuleusement les consignes que vous donnent la mairie ou les secours.

### Les arrêtés de catastrophe naturelle

Lors d'une catastrophe naturelle, vous ne pouvez être indemnisé par votre assurance que si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.

#### À retenir :

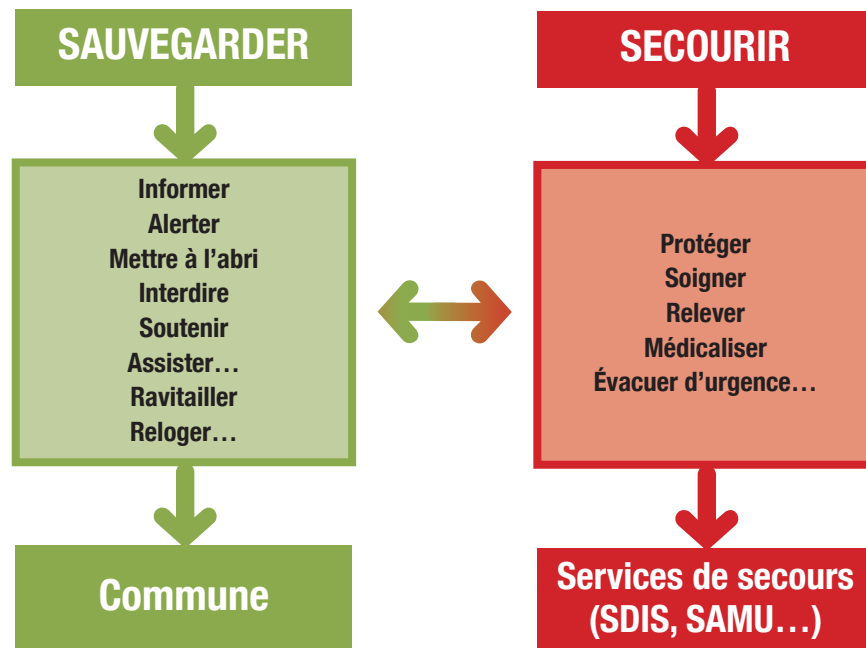
→ Dès la survenue d'un sinistre, vous devez vous manifester auprès du maire afin qu'il puisse engager la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (demande déposée en Préfecture).

→ Parallèlement, il vous est conseillé de déclarer dès que possible l'étendue du sinistre à votre assureur et d'établir la liste des dégâts subis.

→ Une fois la publication au J.O. de l'arrêté interministériel, vous disposez de 10 jours pour déclarer votre sinistre pour les dommages matériels directs et de 30 jours pour les pertes d'exploitation.

#### Règlement par l'assureur :

Le montant et les conditions du règlement découlent des clauses de votre contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur doit verser l'indemnité dans un délai de trois mois à compter de la remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies.





# Les moyens pour informer et alerter la population

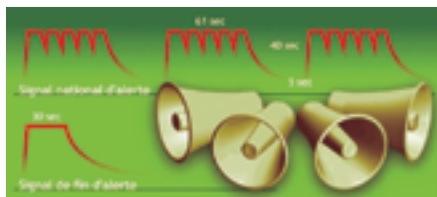
En cas de risque sur la commune, différents moyens pourraient être utilisés, de manières complémentaires, afin de vous préciser les risques et les consignes de sécurité :



## Un système d'appel en masse,

qui permet à la commune, en cas d'événement, de vous informer, sur les téléphones fixes ou portables, de la nature du risque et des consignes à suivre.

**Le Signal National d'Alerte** diffusé par la sirène communale située sur les bâtiments de la gendarmerie.



Ce signal d'alerte prend la forme d'un son modulé de trois fois 1 min 41, séparé par un intervalle de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte est quant à lui un son continu de 30 secondes.

## La radio : 98.2 ou 102.8 FM

La station locale France Bleu Isère peut être amenée à diffuser des messages d'alerte, des informations ou des consignes à suivre. N'oubliez pas les piles !



## Les ensembles mobiles d'alertes des véhicules municipaux

Des haut-parleurs, installés sur les véhicules de la police municipale, peuvent être déployés dans un secteur géographique en vue de diffuser un message d'alerte et des consignes.

## Les autres moyens complémentaires

Enfin, en fonction du type et de l'ampleur de l'événement, d'autres moyens pourraient être mis en œuvre : porte à porte, affichage, informations dans les boîtes aux lettres, site internet d'Allevard...

## RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET NUMÉROS UTILES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les services de secours.



Écoutez la radio (98.2 ou 102.8 FM).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.



Coupez le gaz et l'électricité.

## CONTACTS ET NUMÉROS UTILES

**Mairie :** 04 76 97 50 24

**Police Municipale :** 04 76 97 00 84

**Sapeurs-pompiers :** 18 ou 112 (depuis un portable)

**SAMU :** 15 ou 112 (depuis un portable)

**Prévision Météo France :** 08 92 68 02 38

**Préfecture :** 04 76 60 34 00

**France Bleu Isère :** 102.8 ou 98.2 FM

**POUR EN SAVOIR PLUS...**

**Institut des Risques Majeurs :** [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

**Portail de la Prévention des Risques Majeurs :** [www.prim.net](http://www.prim.net)

**Portail de la Préfecture de l'Isère :** [www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)

[ DICRIM ]

Document d'information communal sur les risques majeurs  
réalisé par la Mairie d'Allevard-les-Bains  
en collaboration avec l'IRma (Institut des Risques Majeurs)

Conception graphique et mise en page :  
*service communication - Mairie d'Allevard-les-Bains*  
Crédits photos, cartographie : *Mairie, Surya, J.C. Riffard, IRMA*  
Impression : xxx - *Papier PEFC certifié*

**JUIN 2008**

